

## AVIS

### Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre dans les établissements accueillant des jeunes enfants pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2

30 avril 2020<sup>1</sup>

Le Haut Conseil de la Santé publique (HCSP) a été saisi le 27 avril par la Direction générale de la santé (DGS) afin de rédiger un avis complémentaire à ses préconisations du 24 avril 2020 relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation physique à mettre en œuvre en population générale, hors champ sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2.

Cette saisine complémentaire porte sur les mesures barrières spécifiques et de distance physique dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE, par exemple les crèches) ; il est demandé au HCSP de définir, d'adapter et d'organiser, dans ces lieux, l'accueil des enfants en cette période de déconfinement, pour limiter la transmission du virus SARS-CoV-2.

Afin de répondre à cette saisine, le sous-groupe dédié aux questions relatives à l'Hygiène du groupe de travail « *grippe, coronavirus, infections respiratoires émergentes* » composé d'experts du HCSP (Annexe 1) a été mobilisé en configuration réduite.

	Déclinaisons des mesures
Mesures spécifiques pour les établissements d'accueil de jeunes enfants EAJE (ex. crèches, halte-garderies, etc.)	<p>Le HCSP préconise les mesures suivantes pour préparer et organiser les moyens de maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 entre les enfants et les personnels des EAJE.</p> <p><b>Politique générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan stratégique d'organisation des EAJE (emploi du temps, espacement et respect de la distance physique, nombre d'enfants par secteur, nettoyage/désinfection, respect des gestes barrières, hygiène des mains, repérage des enfants ou personnels symptomatiques, etc.) doit être préparé et mis en œuvre.</li> <li>• Les enfants et les personnels présentant des symptômes évoquant un Covid-19 doivent impérativement rester à leur domicile.</li> <li>• Les mesures prises par le personnel au contact des enfants afin de garantir leur propre protection contre le virus sont à prioriser : lavages de mains fréquents ou par friction hydro alcoolique (FHA), port de masque grand public, possibilité de mettre et laisser un vêtement dédié en arrivant et en quittant le lieu de travail.</li> </ul>

<sup>1</sup> Avis mis à jour le 13 mai 2020

- La mise en œuvre d'une campagne pédagogique relative aux connaissances récentes sur le COVID-19 et aux mesures d'hygiène individuelle et collective spécifiques envers les personnels, afin qu'ils les adaptent et appliquent ensuite aux enfants dans l'organisation définie au préalable, est recommandée. Il est recommandé d'utiliser des supports pédagogiques institutionnels pour cette phase d'apprentissage des mesures de protection.
- Il convient de s'assurer de disposer des fournitures adéquates (par exemple, savon, serviettes en papier, produits hydro-alcooliques, mouchoirs en papier, lingettes désinfectantes ou lingette et spray désinfectant, etc.) pour favoriser les pratiques d'hygiène et respecter les préconisations.
- Pour l'accueil des parents :
  - Accueillir les parents auxquels il est demandé de porter un masque grand public à l'entrée de l'établissement ou de l'unité d'accueil uniquement.
  - Mettre en place une organisation permettant de respecter au moins 1 mètre de distance entre les parents et entre les parents et le personnel (ligne de confidentialité, traçage au sol...).
  - Mettre en place une organisation permettant de limiter le temps passé avec les parents (des messages électroniques pourront être envoyés au lieu des transmissions orales habituelles).

#### **Nettoyage/désinfection avant la réouverture**

- Pour les locaux des EAJE restés complètement fermés pendant le confinement et non fréquentés dans les 5 derniers jours ouverts avant la réouverture, la probabilité de persistance du SARS-CoV-2 sur des surfaces sèches est négligeable. Il est donc recommandé de réaliser un nettoyage pour une remise en propreté de tous les locaux intérieurs et des espaces extérieurs avec un protocole habituel. Aucune mesure spécifique supplémentaire de désinfection n'est nécessaire.
- Pour les locaux des EAJE restés partiellement occupés pendant le confinement, il est recommandé de réaliser un nettoyage avec désinfection selon les procédures habituelles
- De procéder aux opérations adaptées **d'entretien et de purge des réseaux d'eau froide** et d'eau chaude afin d'évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de la fermeture<sup>21</sup>.
- De mettre en œuvre les mesures prévues dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la **surveillance des légionelles** dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire, lorsqu'un ERP a fermé ses portes pendant plusieurs semaines<sup>1</sup>.

#### **Distance physique d'au moins 1 mètre**

- A l'ouverture de l'EAJE, une organisation de l'accompagnement des enfants par un parent devant la crèche doit être organisée afin de respecter la distance physique.
- Cette distance physique d'au moins 1 mètre doit être respectée dans les secteurs des EAJE dans les espaces communs intérieurs et extérieurs des EAJE (ex. dortoirs si adapté, cantine, salle de détente des encadrants, espaces de jeu, etc.).

- Le nombre d'enfants accueillis dans un EAJE sera dépendant des organisations définies et de la capacité à respecter cette distanciation physique, dans la mesure du possible.

#### **Hygiène des mains (HDM)**

- Le lavage des mains est une mesure essentielle pour lutter contre la transmission croisée entre les enfants. Il est demandé au personnel de réaliser ou aider les enfants à réaliser le lavage des mains pour vérifier sa conformité.
- Il convient de veiller à la mise à disposition dans toutes les EAJE de lavabos et de savon en nombre et quantité suffisante. L'HDM comprend le lavage à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage partagé sont à proscrire.

*Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant 30 secondes :*

- Le matin avant tout contact avec les enfants ;
- Après tout contact avec l'un des parents ;
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas ;
- Avant et après chaque change ;
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué.

*Pour les enfants, autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué au besoin avec l'aide ou par les personnels :*

- A l'arrivée de l'enfant ;
- Avant chaque repas ;
- Avant chaque sieste ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé.

Il doit être aussi pratiqué avant de rentrer dans les secteurs des EAJE, après avoir manipulé des objets possiblement contaminés au moment des moments de jeu et en entrant et en sortant de la cantine et de l'EAJE.

- En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, une FHA peut être réalisée par le personnel.
- Les produits hydro-alcooliques sont d'utilisation complexe chez le jeune enfant. Il existe un risque d'ingestion accidentelle, voire volontaire. Il importe de prendre en considération ce risque dans l'organisation et de s'assurer que les enfants n'aient pas accès aux produits hydro-alcooliques.

#### **Port de masques grand public**

- Les personnels des EAJE porteront un masque grand public au contact des enfants dans la mesure du possible et d'impossibilité de respecter la distance physique d'au moins 1 mètre et lors de tous déplacements ou regroupements entre personnels.
- Dans tous les cas, **le port d'un masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.**
- Il n'est pas recommandé de faire porter un masque aux enfants. Le port du masque systématique est difficile chez les enfants avec un risque de mésusage

(difficulté de port adéquat, manipulation fréquente, etc.). Il peut être même dangereux pour les plus petits (étouffement). Par ailleurs, le risque de transmission du virus à partir des enfants semble très faible<sup>1</sup>.

#### **Intensifier les efforts de nettoyage avec désinfection**

- Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (si possible deux fois par jour matin et soir, au minimum une fois par jour le soir<sup>1</sup>). Il peut s'agir de nettoyer des objets/surfaces qui ne sont pas habituellement nettoyés quotidiennement. Commencer le nettoyage par les zones plus propres et se diriger vers des zones plus sales. Les aires de jeux et les équipements divers sont également concernés.
- Nettoyer avec les produits de nettoyage habituels. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants devraient être efficaces s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés (NF EN 14476 +A2 : 2019). Des produits associant un détergent et un désinfectant virucide sont disponibles. Suivre les instructions du fabricant pour tous les produits de nettoyage et de désinfection (ex. la concentration, la méthode d'application et le temps de contact, etc.).
- Une attention particulière sera apportée à l'entretien des sanitaires sans omettre les robinets, chasse d'eau, loquets..., selon les méthodes préconisées ci-dessus et à l'approvisionnement en continu de papier de toilette. Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider quotidiennement et les laver ainsi que les autres conditionnements selon la nature des déchets.
- Fournir au personnel des lingettes jetables désinfectantes ou des lingettes et un produit respectant la norme de virucidie afin que les surfaces couramment utilisées puissent être désinfectées avant utilisation.
- Éviter si possible l'utilisation de vaporisateur afin de limiter la formation d'aérosol de produit désinfectant pouvant être inhalé et ainsi irriter les voies respiratoires. Si un tel vaporisateur est utilisé, le régler afin d'avoir un jet à grosses gouttes.
- En particulier :
  - Nettoyer et désinfecter quotidiennement les pots qui doivent être individuels.
  - Changer le linge dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants, turbulettes et serviettes individuelles). Les bavettes ou serviettes seront individuelles et lavées dès qu'elles sont visiblement souillées (en machine, cycle de 30 min à 60°C).

#### **Prise en charge des jouets**

- Les jouets en plastique doivent être lavés et désinfectés à l'aide de détergents-désinfectants en spray à l'aide de lingettes.
- Les jouets en tissu, en peluche, carton etc. nécessitent un lavage à 60°C avec un détergent au moins 30 minutes. Ces jouets devraient être proscrits dans la mesure du possible.
- Il est possible de faire un roulement sur quelques jours des jouets et des matériels après chaque séance de jeux pour réduire la probabilité de présence du virus sur ces matériaux, puis les laver/désinfecter avant utilisation.

### **Recommandations pour la protection des personnels réalisant le nettoyage avec désinfection des locaux**

- Porter des gants imperméables pour protéger les mains lors du nettoyage.
- Réaliser un lavage des mains et des avant-bras avec de l'eau et du savon lorsque les gants sont retirés.
- Après le nettoyage, les gants qui sont lavables doivent être soigneusement lavés avec de l'eau et du détergent puis séchés, ou encore jetés et remplacés par une nouvelle paire au besoin.
- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le port de gants.
- Retirer les vêtements de protection et le masque grand public et les laver une fois les opérations de nettoyage avec désinfection complétées.

### **Entretien du linge**

- Manipuler le linge des enfants contaminé avec soin.
  - Ne pas le serrer contre soi.
  - Le rouler délicatement et l'amener directement à la machine à laver. Si la machine à laver n'est pas au même niveau du bâtiment ou bien si l'accès à la machine nécessite d'ouvrir manuellement plusieurs portes, mettre le linge dans un sac hydrosoluble (de préférence un sac hydrosoluble à faible température) et le fermer.
  - Mettre le sac directement en machine.
  - Cycle de lavage : au moins 60°C pendant au moins 30 minutes pour le SARS-CoV-2. Cette température et cette durée peuvent être supérieures pour nettoyer du linge souillé afin de lutter contre la saleté ou d'autres germes. Le processus lessiviel doit avoir une action désinfectante telle qu'après le lavage, tous les organismes pathogènes soient tués. Ce résultat est atteint de préférence par une désinfection thermique obtenue grâce à la température élevée du cycle lessiviel<sup>1</sup>.

### **Ventilation des locaux des EAJE**

- Si possible, ouvrir les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des enfants, au moment du déjeuner et le soir pendant et après le nettoyage des locaux).

Il est recommandé de veiller à bien aérer les locaux (par ouverture en grand de toutes les fenêtres) et de vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'aération et de ventilation (ex. entrées d'air non bouchées, etc.),

### **Vigilance sanitaire dans les EAJE**

- Recommander aux parents de garder leur enfant malade à domicile.
- Recommander au personnel de rester à leur domicile lorsqu'ils sont malades, même sans consultation médicale.
- Recommander la prise de température systématique des enfants et des personnels le matin à la maison avant de partir.
- Définir l'utilité et l'organisation d'éventuels rassemblements d'enfants et

	<p>événements. Accorder une attention particulière aux moments ou rassemblements qui pourraient être source de circulation du virus entre les enfants, le personnel ou leurs familles.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ne mutualiser ni les personnels ni le matériel entre les enfants.</li><li>• Établir des procédures pour que les enfants et le personnel qui tombent malades dans la journée au sein de l'EAJE soient isolés dans un premier temps dans une pièce à part et retournent chez eux le plus rapidement possible.</li><li>• Mettre en place une politique de repérage des enfants présentant des symptômes respiratoires (toux, éternuement, essoufflement, tableau de pharyngite, etc.) ou autre (fatigue, troubles digestifs) avec ou sans fièvre.</li><li>• Les EAJE ne sont pas censés soumettre les enfants ou le personnel à un dépistage de recherche virale pour identifier les cas de Covid-19.</li></ul> <p><b>Plan de communication des EAJE</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Inclure des stratégies de partage de l'information avec le personnel et leurs familles.</li><li>• Inclure des informations sur les mesures prises par dans l'EAJE pour se préparer, et sur la manière dont les informations supplémentaires seront partagées.</li><li>• Tester la capacité de communication et réitérer les mesures que le personnel et les familles peuvent prendre pour rester en bonne santé et les conseils qu'ils doivent donner pour rester à la maison en cas de maladie.</li></ul>
--	---

**Ces recommandations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication de cet avis, peuvent évoluer en fonction de l'actualisation des connaissances et des données épidémiologiques.**

*Avis rédigé par un groupe d'experts, membres du Haut Conseil de la santé publique.*

*Validé le 30 avril 2020 par le président du Haut Conseil de la santé publique.*

## Références

### Haut Conseil de la Santé publique

- Avis du 24 avril 2020 : Préconisations du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de distanciation sociale à mettre en œuvre en population générale, hors champs sanitaire et médico-social, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2  
<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=806>
- Avis du 10 avril 2020 relatif au traitement du linge, au bionettoyage d'un logement ou de la chambre d'hospitalisation d'un patient possible ou confirmé SARS-CoV-2 et la protection des personnels 202  
<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=813>
- Avis du 29 avril 2020 relatif à l'opportunité de nettoyer et de désinfecter, avant réouverture à l'issue du confinement, les établissements recevant du public et lieux de travail fermés pendant la période de confinement, dans le contexte de la lutte contre la propagation du coronavirus SARS-CoV-2  
<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=811>

### Société française d'Hygiène Hospitalière

Recommandations relatives à l'actualisation des précautions « standard » 2017  
[https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2017/06/HY\\_XXV\\_PS\\_versionSF2H.pdf](https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2017/06/HY_XXV_PS_versionSF2H.pdf)

Recommandations relatives à l'hygiène des mains 2018  
[https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2018/03/HY\\_XXVI\\_1\\_SF2H-1.pdf](https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2018/03/HY_XXVI_1_SF2H-1.pdf)

### Ministère de la solidarité et de la santé

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-modes\\_accueil-0\\_3ans.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-modes_accueil-0_3ans.pdf)

### Center for Diseases Control and Prevention (CDC US)

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/schools-childcare/index.html>

### Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/technical-guidance/guidance-for-schools-workplaces-institutions>

## **Annexe 1**

### **Composition du groupe d'experts ayant participé à l'élaboration de ces recommandations**

Didier LEPELLETIER, vice-président de la CS 3SP du HCSP, vice-président du groupe de travail permanent Covid-19

#### **Experts du HCSP relecteurs de l'avis**

Agathe BILLETTE DE VILLEMEUR, membre de la CS MC

Christian CHIDIAC, président de la CS MIME, président du groupe de travail permanent Covid-19

Fabien SQUINAZI, membre de la CS RE

#### **Secrétariat Général du HCSP**

Bernard FALIU

Le 30 avril 2020

**Haut Conseil de la santé publique**

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

[www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)